



CWS/13/INF/1 PROV. 2

ORIGINAL : ANGLAIS

DATE : 3 NOVEMBRE 2025

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Treizième session
Genève, 10 – 14 novembre 2025

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Document établi par le Secrétariat

RAPPEL

Le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a été établi en 2009 en tant qu'instance chargée de l'adoption de normes, lignes directrices, recommandations et déclarations de principe nouvelles ou révisées de l'OMPI relatives aux données de propriété intellectuelle, aux questions en rapport avec le système mondial d'information, à la prestation de services d'information sur le système mondial, à la diffusion des données et à la documentation. On trouvera de plus amples informations sur le CWS sur le site Web suivant : <https://www.wipo.int/fr/web/cws>.

Le comité se réunit chaque année et sa treizième session se tiendra au siège de l'OMPI, à Genève, sous forme hybride, du 10 au 14 novembre 2025.

Le présent document donne des informations générales et décrit les activités pertinentes à mener ainsi que les résultats attendus de la présente session du CWS pour chacun des points du projet d'ordre du jour proposé dans le document CWS/13/1 Prov. Tous les documents auxquels il est fait référence dans le présent document, y compris le projet d'ordre du jour et le calendrier provisoire mentionnés ci-dessous, sont disponibles sur la page consacrée à la treizième session du CWS, à l'adresse suivante :

https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=86450.

Le calendrier provisoire de la treizième session du CWS figure dans le document CWS/13/INF/2 Prov. Il est donné à titre indicatif et le président pourra proposer des modifications de l'horaire des délibérations sur certains points inscrits à l'ordre du jour, le cas échéant. Ces modifications seront annoncées en séance plénière.

Pour davantage d'informations sur la session précédente du CWS et les accords conclus à cette occasion, veuillez vous reporter au rapport de la douzième session du comité, disponible sur la page consacrée à la réunion à l'adresse suivante :

https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_12/cws_12_29.pdf.

Les participants inscrits recevront par courrier électronique des instructions sur les modalités de connexion à la session en ligne. Les délibérations de la présente session seront diffusées sur le Web et les enregistrements seront mis en ligne à l'adresse suivante :

<https://webcast.wipo.int/home>.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTEÉ

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session : Allocutions de bienvenue du sous-directeur général et du Secrétariat

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du président et de deux vice-présidents pour les quatorzième et quinzième sessions

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour de la treizième session

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_1_prov.pdf

Point 4 de l'ordre du jour : Rapports sur l'état d'avancement des travaux des équipes d'experts du CWS

Point 4.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP sur la tâche n° 41

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_2.pdf

Contexte : La tâche n° 41 concerne l'élaboration et la mise à jour des normes ST.36, ST.66, ST.86 et ST.96 de l'OMPI, qui définissent toutes des schémas XML permettant de saisir des données de propriété intellectuelle. L'équipe d'experts se réunit chaque mois pour examiner ces révisions et a mis en place une procédure "accélérée" d'approbation des révisions apportées à ces normes.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence.

Point 4.b) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences sur la tâche n° 44

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_3.pdf

Contexte : La tâche n° 44 concerne la mise à jour de la norme ST.26 de l'OMPI, qui fournit des recommandations relatives à la présentation des informations sur les nucléotides ou acides aminés dans les listages de séquences au format XML. La version actuelle de la norme ST.26 de l'OMPI, la version 1.7, a été approuvée à la onzième session et une nouvelle révision, la version 2.0, est soumise à la présente session pour examen et approbation.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence.

Point 4.c) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique sur la tâche n° 47

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_4.pdf

Contexte : La tâche n° 47 concerne la mise à jour des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI, qui ont trait aux informations sur la situation juridique. Ces trois normes ont été actualisées à la dernière session du CWS afin d'améliorer les données supplémentaires saisies et d'assurer la cohérence de leur contenu.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence et à décider s'il approuve la proposition de nouvelle description de la tâche.

Point 4.d) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_5.pdf

Contexte : La tâche n° 50 concerne la gestion des mises à jour de la partie 7 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle ("Manuel de l'OMPI"). La partie 7 du Manuel de l'OMPI présente des exemples et les pratiques des offices de propriété intellectuelle en rapport avec les normes de l'OMPI.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à se prononcer sur une méthode d'approbation et un modèle connexe pour la mise à jour de la section 7.3.2 de la partie 7 et à approuver le questionnaire révisé sur les pratiques en matière de citation. Le CWS est également invité à vérifier le contenu publié dans les sections 7.2.6 et 7.2.7.

Point 4.e) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets sur la tâche n° 52

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_6.pdf

Contexte : La tâche n° 52 concerne la formulation de recommandations relatives aux systèmes qui donnent accès à l'information en matière de brevets publiée par les offices des brevets. Depuis la dernière session du CWS, l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets a travaillé sur une proposition visant à mettre à jour la partie 6.1 du Manuel de l'OMPI, qui contient des recommandations sur le contenu minimum qui devrait être fourni sur les sites Web des offices de propriété intellectuelle.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence et à décider s'il approuve la suppression de la tâche n° 52 ainsi que de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets.

Point 4.f) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms sur la tâche n° 55

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_7.pdf

Contexte : La tâche n° 55 porte sur l'élaboration d'un ensemble de recommandations destinées à aider les offices de propriété intellectuelle à améliorer la "qualité à la source" des noms des déposants. De nombreux offices rencontrent des problèmes liés aux doublons de noms de déposants dans leurs bases de données. Un atelier a été organisé en mai 2025 afin d'examiner la nécessité de nettoyer les noms des déposants et de recueillir les observations d'offices de propriété intellectuelle et du secteur de la propriété intellectuelle sur le projet de norme proposé. L'équipe d'experts a établi un ensemble de recommandations qui sont présentées à la présente session sous la forme du projet de norme ST.93 de l'OMPI.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence et à décider s'il approuve la proposition de nouvelle description de la tâche.

Point 4.g) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée des API sur les tâches n°s 56 et 64

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_8.pdf

Contexte : La tâche n° 56 concerne la mise à jour de la norme ST.90 de l'OMPI, qui donne des recommandations relatives au traitement et à la communication des données de propriété intellectuelle à l'aide d'interfaces de programmation (API). La tâche n° 64 concerne la mise à jour de la norme ST.97 de l'OMPI, qui constitue un ensemble de schémas JSON conçus pour saisir des données de propriété intellectuelle, sur la base de la norme ST.96 de l'OMPI. L'équipe d'experts s'est employée à promouvoir le [Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle](#) et à améliorer ces deux normes de l'OMPI, et présente les révisions à la présente session.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence et à encourager ses membres à tester la version améliorée de l'outil de conversion XSD2JSON.

Point 4.h) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication sur la tâche n° 58

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_9.pdf

Contexte : La tâche n° 58 concerne la mise en œuvre d'un ensemble de recommandations en matière de TIC pour l'administration de la propriété intellectuelle dans les offices de propriété intellectuelle, ainsi que l'évaluation et la mise à jour de ces recommandations, selon que de besoin. Un ensemble de 10 recommandations en matière de TIC a été approuvé à la douzième session du CWS, et l'équipe d'experts se consacre désormais à appuyer leur mise en œuvre. Depuis la dernière session, une enquête concernant la mise en œuvre des 10 recommandations en matière de TIC a été menée auprès des membres du CWS. Les résultats de l'enquête sont présentés dans le document CWS/13/26.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence.

Point 4.i) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs sur la tâche n° 59

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_10.pdf

Contexte : La tâche n° 59 porte sur la création d'une nouvelle norme de l'OMPI visant à promouvoir l'utilisation des technologies de la chaîne de blocs dans les offices de propriété intellectuelle. L'équipe d'experts s'est employée à améliorer le projet de norme depuis la dernière session. Il fait observer que le principal problème auquel il fait face est le manque d'expérience des offices en ce qui concerne l'utilisation de cette technologie, ce qui a freiné la progression des travaux visant à achever la norme.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence.

Point 4.j) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts 3D sur la tâche n° 61

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_11.pdf

Contexte : La tâche n° 61 concerne la mise à jour de la norme ST.91 de l'OMPI, qui contient des recommandations relatives à la présentation et à la recherche d'images et de modèles 3D. Depuis la dernière session du CWS, cette équipe d'experts a rédigé une nouvelle annexe de la norme ST.91 de l'OMPI, l'annexe II, qui expose de manière précise les méthodes de recherche de modèles 3D. Un atelier a été organisé en mai 2025 afin d'examiner la mise en œuvre pratique des modèles et des images 3D dans les systèmes de la propriété intellectuelle et l'importance de la norme ST.91 de l'OMPI. Cette équipe d'experts a également mené une enquête au moyen d'un questionnaire sur le cadre juridique et la publication de modèles et d'images 3D pour les brevets, les dessins et modèles industriels et les marques, et les réponses à cette enquête ont été analysées.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence et à faire part de ses observations sur la nouvelle annexe II.

Point 4.k) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique sur les tâches nos 62, 63 et 65

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_12.pdf

Contexte : La tâche n° 62 concerne l'examen des normes de l'OMPI établies pour la communication fondée sur le papier ou l'image afin de proposer les révisions nécessaires, le cas échéant, ainsi que l'élaboration d'un ensemble d'exigences communes pour un convertisseur DOCX2XML. La tâche n° 63 porte sur l'élaboration d'une représentation visuelle des données XML de l'OMPI aux fins de la publication. La tâche n° 65 a trait à la mise à jour de la norme ST.92 de l'OMPI, qui définit un paquet de données électroniques aux fins de la transmission d'un document de priorité. Depuis la dernière session, l'équipe d'experts a établi une proposition de révision de la norme ST.92 de l'OMPI afin de définir un paquet de documents de priorité pour les marques et les dessins et modèles industriels. L'équipe d'experts a également établi un projet de document sur la spécification fonctionnelle du convertisseur DOCX2XML qui vise à garantir la cohérence de la mise en œuvre de ces outils par les offices.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence et à faire part de ses observations sur le document sur la spécification fonctionnelle du convertisseur DOCX2XML.

Point 4.l) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée des fichiers d'autorité sur la tâche n° 66

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_13.pdf

Contexte : La tâche n° 66 concerne la mise à jour de la norme ST.37 de l'OMPI. L'équipe d'experts a été réactivée à la dernière session du CWS à la demande des États membres. Depuis que les administrations chargées de la recherche internationale doivent produire un fichier d'autorité conforme à la norme ST.37 de l'OMPI, celle-ci est de plus en plus mise en œuvre. L'équipe d'experts s'est attelée à l'élaboration d'une version améliorée de la norme, la version 3.0, qui apporte des précisions supplémentaires et supprime les incohérences de la version actuelle.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence.

Point 4.m) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de l'échange de données sur la propriété intellectuelle sur la tâche n° 67

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_14.pdf

Contexte : La tâche n° 67 porte sur l'examen des politiques et des systèmes d'échange de données existants afin de rationaliser et de renforcer l'efficacité de l'échange de données de propriété intellectuelle et de traiter les difficultés rencontrées à cet égard. Depuis la dernière session, l'équipe d'experts a analysé les réponses à l'enquête afin de recueillir des informations sur les pratiques en matière d'échange de données de propriété intellectuelle et les difficultés que les offices membres de l'équipe d'experts rencontrent. Elle a également travaillé à la rédaction d'un ensemble de recommandations relatives à un cadre harmonisé pour l'échange de données de propriété intellectuelle entre les offices, présenté dans le document CWS/13/27.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du document de référence.

Point 5 de l'ordre du jour : Élaboration de normes de l'OMPI

Point 5.a) de l'ordre du jour : Proposition relative à une nouvelle norme de l'OMPI concernant le nettoyage des données des noms

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_15.pdf

Contexte : Le nouveau projet de norme est en cours d'élaboration depuis que la demande visant à établir un ensemble de recommandations a été formulée à la huitième session du CWS. Après plusieurs cycles d'amélioration, un nouveau projet de norme révisé a été présenté pour examen et adoption à la douzième session. À cette occasion, le CWS a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms d'expliquer clairement pourquoi cette nouvelle norme était nécessaire et d'améliorer encore le projet, au besoin. Un atelier a été organisé en mai 2025 afin d'examiner la nécessité de nettoyer les noms des déposants, d'expliquer les raisons pour lesquelles cette nouvelle norme de l'OMPI était nécessaire et de recueillir les observations des offices de propriété intellectuelle et du secteur de la propriété intellectuelle sur le projet de norme proposé.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à examiner et à adopter une nouvelle norme, la norme ST.93 de l'OMPI.

Point 5.b) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_16_rev.pdf

Contexte : La norme ST.26 de l'OMPI contient des recommandations concernant la divulgation d'informations sur les nucléotides et les acides aminés sous forme de listage de séquences au format XML. Ce listage de séquences fait partie intégrante de la demande de brevet et est officiellement considéré comme faisant partie de la description. La norme a été mise à jour pour la dernière fois à la onzième session du CWS et, depuis lors, l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences s'est employée à améliorer encore cette version en vue d'y intégrer deux révisions de fond : la suppression de l'exigence relative à la longueur minimale

afin de permettre l'inclusion facultative de séquences courtes et la divulgation obligatoire des analogues peptidiques à l'aide de symboles spécialement définis.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI, sous la forme d'une version 2.0. Le CWS est également invité à approuver la date d'entrée en vigueur, fixée au 1^{er} juillet 2027, ainsi que le rapport sur la nouvelle version de la norme qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI en 2026 en vue de sa mise en œuvre à l'échelle mondiale, si elle est approuvée.

Point 5.c) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.37 de l'OMPI

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_17_rev_2.pdf

Contexte : La norme ST.37 de l'OMPI fournit des recommandations relatives aux éléments nécessaires d'un fichier d'autorité en matière de brevets, qui consiste en une liste exhaustive des publications de brevets émises par une administration donnée. Cette norme n'a pas été mise à jour depuis de nombreuses années, car l'Équipe d'experts chargée des fichiers d'autorité a été dissoute à la neuvième session du CWS. L'équipe d'experts a été réactivée à la douzième session du CWS et, depuis lors, elle s'est attachée à améliorer la dernière version de la norme, en apportant des précisions et en supprimant les incohérences que comportait la version précédente.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.37 de l'OMPI, sous la forme d'une version 3.0.

Point 5.d) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.60 de l'OMPI

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_18.pdf

Contexte : La norme ST.60 de l'OMPI fournit une liste de codes INID (Identification numérique internationalement agréée en matière de données bibliographiques) permettant de recenser les données bibliographiques relatives aux marques. La norme a été mise à jour pour la dernière fois à la septième session du CWS. Le Bureau international propose une révision de la norme ST.60 de l'OMPI afin de garantir que les publications relevant du système de Madrid fournissent des données bibliographiques claires et cohérentes et d'améliorer l'accès à ces données.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.60 de l'OMPI.

Point 5.e) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.90 de l'OMPI

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_19.pdf

Contexte : La norme ST.90 de l'OMPI contient une série de recommandations à l'intention des développeurs d'interfaces de programmation permettant la communication de données de propriété intellectuelle. La norme a été mise à jour pour la dernière fois à la onzième session du CWS. L'Équipe d'experts chargée des API propose une révision de la norme ST.90 de l'OMPI afin d'actualiser les références aux normes et conventions obsolètes de l'industrie de l'Internet, d'apporter certaines précisions concernant les descriptions de règles et d'améliorer le format de l'annexe I.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.90 de l'OMPI, sous la forme d'une version 2.0.

Point 5.f) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.92 de l'OMPI

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_20_rev.pdf

Contexte : La norme ST.92 de l'OMPI fournit un ensemble de recommandations relatives à un paquet de données électroniques pour la transmission des documents de priorité. La première version de la norme a été adoptée à la douzième session du CWS. Depuis lors, l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique s'est employée à élargir le champ d'application de la norme afin d'y inclure les documents de priorité relatifs aux marques et aux dessins et modèles industriels. L'équipe d'experts a établi et mené une enquête sur la norme ST.92 de l'OMPI et invité les offices de propriété intellectuelle à fournir des informations sur leurs programmes de mise en œuvre et la date butoir proposée, fixée au 1^{er} juillet 2027. Les résultats de l'analyse des réponses à l'enquête sont présentés à la présente session.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.92 de l'OMPI, sous la forme d'une version 2.0. Le CWS est également invité à examiner et à approuver la nouvelle "date butoir" pour la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI ainsi qu'une nouvelle description de la tâche n° 65 qui tient compte de la nouvelle orientation de cette tâche.

Point 6 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices

Point 6.a) de l'ordre du jour : Norme ST.26 de l'OMPI

Contexte : La norme ST.26 de l'OMPI fournit des recommandations relatives à la divulgation d'informations sur les nucléotides et les acides aminés sous forme de listage de séquences au format XML. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 aux échelons national, régional et international, et la dernière version publiée est la version 1.7. Tous les listages de séquences déposés dans le cadre d'une demande de brevet à compter de cette date doivent être soumis dans un format conforme à la norme ST.26 de l'OMPI.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note des exposés des offices qui présenteront leurs données d'expérience en ce qui concerne la mise en œuvre et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans le traitement de listages de séquences dans ce format.

Point 6.b) de l'ordre du jour : Norme ST.37 de l'OMPI

Contexte : La norme ST.37 de l'OMPI définit les éléments d'information obligatoires pour les fichiers d'autorité en matière de brevets, qui peuvent être fournis au format texte ou XML. La dernière version publiée est la version 2.2. À compter de 2026, les administrations chargées de la recherche internationale devront fournir un fichier d'autorité conforme à cette norme afin de satisfaire aux exigences en matière de documentation minimale du PCT et pour que le fichier soit de nouveau certifié conforme.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note des exposés des offices qui présenteront leurs données d'expérience en ce qui concerne la mise en

œuvre et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans la production de leurs fichiers d'autorité en matière de brevets conformes à ce format.

Point 6.c) de l'ordre du jour : Norme ST.96 de l'OMPI

Contexte : La norme ST.96 de l'OMPI décrit un ensemble de schémas XML utilisés pour la saisie de données de propriété intellectuelle et comprend des schémas pour les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur. La dernière version est la version 9.0, mais les offices peuvent mettre en œuvre l'une quelconque des versions disponibles et différentes versions en parallèle pour différents droits de propriété intellectuelle. La norme ST.96 de l'OMPI a été mise en œuvre pour les communications entre le Bureau international et les parties contractantes des systèmes de La Haye et de Madrid. Elle fait également partie des formats autorisés selon les exigences en matière de documentation minimale du PCT.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note des exposés des offices qui présenteront leurs données d'expérience en ce qui concerne la mise en œuvre et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans la production d'instances XML conformes à la norme ST.96 de l'OMPI.

Point 7 de l'ordre du jour : Assistance technique et collaboration en matière de systèmes mondiaux d'information

Point 7.a) de l'ordre du jour : Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_21.pdf

Contexte : À la quarantième session de l'Assemblée générale de l'OMPI, il a été convenu que le secrétariat du CWS ferait le point sur les conseils et l'assistance techniques fournis par le Bureau international aux États membres en rapport avec les normes de propriété intellectuelle et leur mise en œuvre (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). Ce point fait l'objet d'un rapport annuel présenté au CWS.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note du contenu du rapport, qui résume les activités que le Bureau international a menées en 2024 pour appuyer la mise en œuvre des normes de l'OMPI et fournir des conseils techniques.

Point 7.b) de l'ordre du jour : Norme ST.26 de l'OMPI et suite logicielle WIPO Sequence

Contexte : La suite logicielle WIPO Sequence est une suite de deux outils logiciels qui permettent, d'une part, de générer puis de valider des listages de séquences conformes à la norme ST.26 de l'OMPI et, d'autre part, de valider des listages de séquences au format XML. Ces outils ont été mis en service en juin 2022 et le Bureau international continue de les améliorer à la lumière des observations formulées par les utilisateurs et les offices des brevets.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note des activités de développement de la suite logicielle WIPO Sequence que le Bureau international a menées depuis la dernière session du CWS, ainsi que des projets de développement.

Point 7.c) de l'ordre du jour : Norme ST.37 de l'OMPI et Portail d'accès aux fichiers d'autorité

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_22_corr.pdf

Contexte : Depuis 2019, les fichiers d'autorité conformes à la norme ST.37 de l'OMPI sont publiés sur le portail d'accès aux fichiers d'autorité. La mise à disposition de ces fichiers d'autorité sur un portail centralisé et dans un format normalisé permet aux administrateurs de bases de données de valider leurs collections de brevets et de s'assurer qu'elles sont complètes. Le Bureau international publie également une liste de lignes directrices afin de faciliter la création de fichiers d'autorité de manière cohérente et conforme à la norme.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note des mises à jour apportées au [portail d'accès aux fichiers d'autorité](#) depuis la dernière session du CWS, ainsi que des améliorations prévues. Le CWS est invité à encourager les offices de propriété intellectuelle à se mettre en rapport avec le Bureau international s'ils souhaitent publier leur fichier d'autorité conforme à la norme ST.37 de l'OMPI sur le portail.

Point 7.d) de l'ordre du jour : Norme ST.90 de l'OMPI et Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle

Contexte : Le [Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle](#) fournit une liste centralisée des API accessibles au public développées et mises à jour par les offices de propriété intellectuelle. Depuis la dernière session du CWS, le Bureau international a apporté des améliorations au catalogue en mettant à disposition l'interface utilisateur et la documentation dans les 10 langues de publication du PCT, en intégrant OpenSearch et en introduisant une fonction automatisée permettant d'identifier les nouvelles API publiques à inclure dans le catalogue. Le Bureau international met également au point une passerelle centralisée pour les API de l'OMPI accessibles au public.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note des améliorations que le Bureau international a apportées au Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle depuis la dernière session du CWS, en particulier la mise au point d'une passerelle centralisée. Le CWS est également invité à prendre note des données d'expérience des offices en ce qui concerne la mise en œuvre, lesquelles seront communiquées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 7.e) de l'ordre du jour : Norme ST.92 de l'OMPI et Service d'accès numérique de l'OMPI (DAS)

Contexte : Le Service d'accès numérique de l'OMPI (DAS) est un système électronique qui permet aux offices de propriété intellectuelle participants d'échanger des documents de priorité en toute sécurité. Le Bureau international améliore actuellement le DAS afin de mettre en œuvre la norme ST.92 de l'OMPI.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note de l'état d'avancement des améliorations apportées au DAS et de la proposition du Bureau international de faire migrer progressivement les offices participants au DAS de l'OMPI vers la plateforme mise à niveau pendant la période de transition. Le CWS est également invité à prendre note des données d'expérience des offices en ce qui concerne la mise en œuvre, lesquelles seront communiquées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d'information et aux services d'information

Point 8.a) de l'ordre du jour : Résultats de la première session du Dialogue de haut niveau de l'OMPI sur le numérique (WILD)

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_23.pdf

Contexte : Le Dialogue de haut niveau de l'OMPI sur le numérique (WILD) est une instance internationale qui permet aux hauts responsables d'offices de propriété intellectuelle de débattre et d'échanger sur des thèmes liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui des activités et services en matière de propriété intellectuelle, notamment les stratégies et politiques relatives au numérique, les solutions numériques, les données de propriété intellectuelle, l'incidence des technologies émergentes sur l'administration de la propriété intellectuelle et les services connexes. La première session du WILD s'est tenue en avril 2025 et s'est déroulée sur trois jours, chacun étant consacré à un thème particulier : "Préparer le terrain pour la transformation numérique", "Mettre les technologies émergentes au service de la propriété intellectuelle" et "Renforcer la coopération mondiale et l'harmonisation numérique".

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note des résultats de la première session du WILD.

Point 8.b) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la partie 6.1 du Manuel de l'OMPI intitulée "Contenu recommandé pour les sites Web des offices de propriété intellectuelle"

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_24.pdf

Contexte : La partie 6 du Manuel de l'OMPI fournit des précisions sur la manière d'accéder à l'information en matière de propriété intellectuelle, en particulier par la voie des sites Web des offices de propriété intellectuelle. À la dernière session du CWS, l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets a été chargée de mettre à jour les orientations relatives au contenu recommandé pour les sites Web des offices de propriété intellectuelle.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à examiner et à approuver une proposition relative à des lignes directrices actualisées pour aider les offices de propriété intellectuelle à normaliser la structure, le contenu et la fonctionnalité de leurs sites Web et de leurs services en ligne.

Point 8.c) de l'ordre du jour : Mise à jour de la partie 4 du Manuel de l'OMPI intitulée "Documentation minimale du PCT"

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_25_rev.pdf

Contexte : La partie 4 du Manuel de l'OMPI fournit un inventaire des documents de brevet (partie 4.1) et des éléments de la littérature autre que celle des brevets (partie 4.2) considérés comme faisant partie de la documentation minimale du PCT. À compter du 1^{er} janvier 2026, date d'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exécution du PCT, une nouvelle liste des administrations des brevets contribuant à la documentation minimale du PCT sera établie et les documents relatifs aux modèles d'utilité pourront désormais être inclus à titre facultatif.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note de la nouvelle proposition de publication “axée sur le numérique” de la liste des types de documents fournis par une administration des brevets qui constituent la documentation minimale du PCT. Les membres du CWS sont également invités à vérifier le contenu de ce tableau avant sa publication.

Point 8.d) de l'ordre du jour : Mise en œuvre des recommandations sur les technologies de l'information et de la communication pour les offices

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_26.pdf

Contexte : À la douzième session du CWS, un ensemble de 10 recommandations sur les TIC pour les offices de propriété intellectuelle, proposées par l’Équipe d’experts chargée de la stratégie en matière de TIC, a été adopté. Depuis la dernière session, l’équipe d’experts a mené une enquête afin de mesurer le taux d’adoption de ces recommandations par les offices de propriété intellectuelle.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note des résultats de l’enquête. Le CWS est également invité à approuver l’élaboration d’un ensemble d’indicateurs d’exécution et à réfléchir à l’avenir de l’Équipe d’experts chargée de la stratégie en matière de TIC.

Point 8.e) de l'ordre du jour : Cadre et plateforme d'échange de données sur la propriété intellectuelle

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_27.pdf

Contexte : L’un des premiers objectifs de la création de l’Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle était de normaliser et d’harmoniser les modalités d’échange de données de propriété intellectuelle entre les offices. Depuis la dernière session du CWS, l’équipe d’experts a présenté ses pratiques en matière d’échange de données et a œuvré à l’élaboration d’un ensemble de recommandations dans le but de mettre en place un cadre harmonisé pour l’échange et l’utilisation de données de propriété intellectuelle, sur la base de la politique des offices de l’IP5 en la matière. Cet ensemble de recommandations sera à terme publié sous la forme d’une nouvelle norme de l’OMPI, et un projet de document de travail est présenté pour examen.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à examiner le projet de document de travail pour un cadre harmonisé d’échange de données de propriété intellectuelle et à formuler des observations.

Point 8.f) de l'ordre du jour : Numérisation de la documentation en matière de propriété intellectuelle

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_28.pdf

Contexte : Les membres du CWS ont précédemment indiqué, dans le cadre de leur participation aux travaux des équipes d’experts concernées et de leurs réponses à des enquêtes, que l’un de leurs principaux défis était la numérisation de leur documentation en matière de propriété intellectuelle. L’une des principales tâches auxquelles s’attellent actuellement les offices des brevets consiste à préparer leurs fichiers courants en vue de leur publication dans des formats conformes aux normes ST.36 ou ST.96 de l’OMPI, ou sous forme de texte. Conscient de ces difficultés, le Bureau international souhaite aider les offices de toutes les manières possibles afin de garantir la production de documents de propriété intellectuelle de

haute qualité lisibles par machine. Le Bureau international propose notamment d'élaborer un ensemble de lignes directrices relatives à la numérisation des documents de propriété intellectuelle.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à approuver une enquête qui serait menée auprès de ses membres afin de recueillir des informations sur les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle, qui pourraient servir de base à l'élaboration de ces lignes directrices. Le CWS est également invité à encourager ses membres à se mettre en rapport avec le Bureau international s'ils ont besoin d'assistance technique à cet égard.

Point 8.g) de l'ordre du jour : Identifiant mondial pour les personnes physiques et les personnes morales

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_29.pdf

Contexte : L'identification des déposants ou des titulaires de droits uniques dans les différents ressorts juridiques est un défi auquel se heurtent de nombreux membres de la communauté de la propriété intellectuelle. Afin d'étudier les solutions possibles à ce problème, le CWS a créé en 2017 l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms. À la onzième session du CWS en 2023, le Bureau international a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre du projet pilote relatif à l'identifiant mondial. Ce projet pilote vise à développer une plateforme mondiale fournissant un identifiant unique à chaque personne physique ou morale afin de les identifier de manière cohérente, précise et sécurisée dans tous les ressorts juridiques. Depuis la dernière session, à la lumière des observations reçues, le Bureau international a décidé de se concentrer sur la manière d'harmoniser la cession de droits de propriété intellectuelle entre différents ressorts juridiques, également dénommée "cession mondiale". Cette dernière a longtemps été considérée comme le cas d'utilisation le plus intéressant de l'identifiant mondial.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note de l'orientation de ces travaux.

Point 8.h) de l'ordre du jour : Rapport 2024 sur les rapports techniques annuels

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_30_corr.pdf

Contexte : Le rapport technique annuel sur les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels est envoyé chaque année par la voie d'une circulaire du CWS afin de recueillir des informations auprès des offices de propriété industrielle sur les faits nouveaux intervenus dans les services d'administration de la propriété intellectuelle et sur les sources d'information disponibles en matière de propriété industrielle. Les informations communiquées comprennent les publications mises à disposition par les offices, les activités de promotion liées à l'utilisation de bases de données et d'outils de propriété intellectuelle, ainsi que des précisions sur l'appui apporté en matière de TIC pour ces services et activités. Depuis 2019, un format simplifié est utilisé afin de favoriser une plus grande participation à l'enquête et, à la dernière session du CWS, une question relative à l'utilisation des normes de l'OMPI a été ajoutée.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note des résultats des rapports techniques annuels et à proposer d'éventuelles améliorations au modèle de questionnaire actuel.

Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail du CWS

Voir : https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/fr/cws_13/cws_13_31_rev_2.pdf

Contexte : Le programme de travail du CWS consiste en une liste de tâches gérées par le comité, soit par l'une de ses équipes d'experts, soit par le Bureau international. Le programme de travail donne une vue d'ensemble des travaux menés par le comité.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à prendre note de son programme de travail actualisé, en se fondant sur les conclusions auxquelles il sera parvenu à la présente session.

Point 10 de l'ordre du jour : Résumé présenté par le président

Contexte : Le résumé présenté par le président fournit un résumé des délibérations tenues au cours d'une session donnée ainsi que des résultats obtenus. Au cours de la dernière journée, le secrétaire présente le document et le CWS l'examine paragraphe par paragraphe afin de s'assurer qu'il rend compte correctement des décisions prises lors de la session (en anglais uniquement). Une fois approuvé, le document sera publié sur la page consacrée à la treizième session du CWS dans les six langues officielles de l'ONU.

Treizième session du CWS : Le CWS est invité à apporter d'éventuelles corrections ou améliorations au résumé du président afin de s'assurer qu'il rend compte fidèlement de ses décisions.

Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la session

[Fin du document]